



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTEES :	08
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle SYORD

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

118/ OBJET : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET JUSTIFIANT LA PRESENCE D'UN INTERVENANT EXTERIEUR REMUNERE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DU JARDIN PÉDAGOGIQUE DES DEUX PARCS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation nationale ;

VU la Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

CONSIDÉRANT que la Ville mobilise un agent chargé de l'animation des espaces verts dans le cadre de la Politique de la Ville pour organiser des ateliers au jardin pédagogique des Deux Parcs à destination des élèves des écoles maternelle et élémentaire du quartier sur le temps scolaire.;

CONSIDÉRANT que suite à l'arrivée d'une nouvelle inspectrice de l'Éducation Nationale, d'une nouvelle directrice au sein de l'école élémentaire, et du remplacement de l'agent municipal en charge de ces

activités, il convient de renouveler la convention qui formalise ces interventions (lieux, calendrier, missions des intervenants).

VU l'avis de la Commission municipale citoyenneté du 20 décembre 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 6 janvier 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michèle HURTADO, Maire-adjointe déléguée à la citoyenneté,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE la convention pour la mise en œuvre d'un projet justifiant la présence d'un intervenant extérieur rémunéré dans le cadre de l'animation du jardin pédagogique des Deux Parcs avec l'Éducation nationale ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférent.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le *13/12/2025*

publié ou notifié le *13/12/2025*
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,



Maud TALLET